

Infos Pommeritaines

Avril 2017



❖ **INFOS MAIRIE** ❖

- **Conseil Municipal** : réunion le lundi 3 avril à 18 h (vote du budget).
- **Recensement militaire** : les personnes nées (fille et garçon) en avril, mai et juin 2001 doivent se faire recenser au secrétariat de la Mairie. Apporter le livret de famille.
- **Lieu d'écoute auprès d'avocats et de juristes** : à la salle Saint-Yves « 12 Rue Saint-André » à Tréguier de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Vous pouvez rencontrer gratuitement des avocats et juristes pour vous donner des renseignements. Possibilité de prendre rendez-vous au 02.96.92.30.51. Prochaines journées les 29 avril, 17 juin et 22 juillet.
- **Elections présidentielles du 23 avril et 7 mai** : ouverture du bureau de vote de 8 h à 19 h. Ne pas oublier de vous munir d'une pièce d'identité.
- **« Rue de l'Argoat »** : les travaux de gaz sont en cours. A la fin du chantier, un nettoyage des trottoirs sera réalisé.
- **Horaires déchetterie** : à compter du 1^{er} avril, la déchetterie sera ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45. ☎ 02.96.92.94.21
- **Mairie** : elle sera fermée au public le vendredi 14 avril.
- **Piège à frelons** : les personnes qui n'ont pas pris leur piège à frelons à la mairie, sont priées de venir le retirer en mairie dès que possible. ces pièges sont à mettre dans votre jardin le plus rapidement possible. Prendre une bouteille en plastique, y mettre de la bière de préférence de la brune, du vin blanc (pour éviter que les abeilles y rentrent), du sirop au fond de la bouteille. Clipser le piège sur la bouteille et l'accrocher à un arbre.
- **Carte d'identité** : Attention, Il faut compter un mois pour avoir un rendez-vous, soit à Pontrieux ou Tréguier. N'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande. Vous pouvez faire la pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- **Transport des végétaux vers la déchetterie** : il y a trop de végétaux qui s'échappent des remorques. Nous demandons aux utilisateurs de mettre une bâche ou un filet sur les remorques pour éviter la perte des végétaux.
- **Rappel des horaires de tonte :**

En semaine	8 h - 19 h
Le samedi	9 h - 12 h et de 15 h - 19 h
Le dimanche	10 h -12 h
Les jours fériés	10 h -12 h

LOUE APPARTEMENT

La commune loue un appartement au « 29 Rue de l'église ». Une pièce à vivre, une chambre, au 1^{er} étage. Prix : 211.00 € par mois et 16 € de charges.

Renseignements au 02.96.91.35.66

◊ **CENTRE DE LOISIRS** ◊

Du lundi au vendredi 21 avril, accueil de loisirs à Minihy-Tréguier et La Roche-Derrien pour les enfants de 3 à 12 ans.



« **Jardino Bricolo Rigolos** » : activités autour du Jardin, actuelles manuelles et jeux extérieurs, les génies en herbe s'animent.

Inscription auprès du CIAS Pôle Tréguier (maison des services à TREGUIER) au 02.96.92.33.46.

Pendant les vacances, contactez directement les centres : La Roche au 02.96.91.39.86 ou 06.76.94.93.36 et Tréguier au 02.96.11.03.42 ou 06.75.29.92.29.

Documentation en mairie si vous le souhaitez.

◊ **CAP SPORTS VACANCES** ◊

Du lundi 10 au 14 avril pour les enfants de 7 à 17 ans

Deux ateliers :

- Cirque/disc Golf – ultimate : de 13 h 30 à 16 h 30 à la salle omnisports de Pommerit
- Tchoukabll – kin Ball/Escalade : de 14 h à 17 h à Penvénan



◊ **LES BLES D'OR** ◊

Le goûter aura lieu le **mercredi 5 avril à partir de 14 heures**.

◊ **DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES** ◊

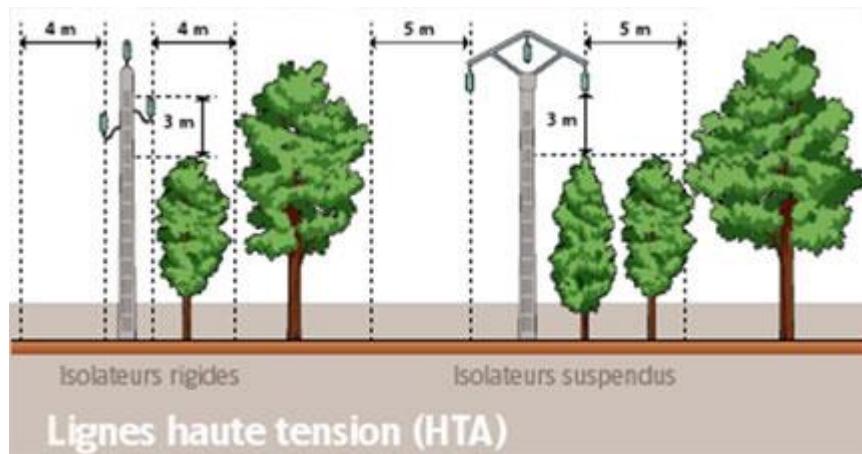
LTC, notre Communauté d'agglomération va former des référents communaux (service technique) qui seront chargés de constater sur place et authentifier des nids de frelons asiatiques. Vérifier la présence dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction. La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée. En effet, LTC et la commune de Pommerit participeront au financement de la destruction.

- Sur un nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm. LTC contribue à 15 euros et la commune à 15 euros.
- Sur un nid secondaire (+ de 10 cm) 25 euros pour LTC et 25 euros pour la commune. Le coût pour un nid secondaire est de 80 euros jusqu'à 30 mètres de hauteur. Pour le particulier, il restera donc à sa charge 30 euros.

En résumé, en cas de nid, vous devez contacter la mairie pour envisager sa destruction.

❖ ENTRETIEN DES ARBRES SUR LES TALUS ❖

Les propriétaires des talus doivent entretenir les arbres qui se trouvent sur les talus. L'élagage doit se faire pour sécuriser les lignes électriques mais aussi pour éviter des chutes de branches, voire des arbres chez les voisins.



❖ COMPTE-RENDU CONSEIL DU 27 MARS ❖

❖ **Intervention de la SCEA de Kerfos de Minihy-Tréguier, représentée par Mr Vincent - demande d'extension d'un élevage porcin** : La SCEA de Kerfos exploite un élevage porcin au lieu-dit Kerfos sur la commune de Minihy Tréguier. Leur projet est de rendre l'élevage cohérent et autonome :

- en fabriquant l'aliment distribué aux animaux avec un maximum de céréales récoltées localement,
- en traitant le lisier, pour ne pas faire appel à plus d'agriculteurs pour le plan d'épandage et avoir une garantie de solution, quel que soit l'évolution des exploitations participant au plan d'épandage, en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles compatibles avec les installations existantes et économiquement supportables pour l'entreprise.
- en prenant en considération la sensibilité environnementale de la zone d'implantation de leur entreprise (bassin versant, périmètre de protection prélevement eau potable, zones Natura 2 000.....). Une station de traitement sera construite sur le site afin de faciliter la gestion des épandages et d'améliorer l'autonomie de l'élevage pour l'épandage.

Vote du conseil : 13 pour et 1 contre.

❖ **Le point sur les travaux** :

- Rue de la mairie : en cours
- Lotissement du Rest : assainissement et eaux pluviales en cours
- Borne incendie « rue de la mairie » a été remplacée.
- Ponçage et cirage du parquet de la salle des fêtes : pour un montant de 3 500 euros
- Pose de la borne électrique
- Pose des conteneurs enterrés
- Mur de Penn Guer a été réparé
- Maison Lucas : avenant pour le meuble de salle de bains
- 4^{ème} classe : avenant pour la dalle

❖ **Le point sur le boulodrome** : Honoraires de 11.5% au lieu de 12.5%

❖ **Le point sur la boulangerie** : Mr. et Mme LE MAT, boulanger à La Roche, vont ouvrir une 2^{ème} boulangerie. Ouverture prévue en juin. Les élus de LTC ont choisi le candidat qui offrait les meilleures garanties professionnelles et financières pour relancer l'activité de la boulangerie de Pommerit qui a connu depuis sa création deux boulanger.

❖ **Vote des taux d'imposition 2017** : pas d'augmentation

Taxe d'habitation : 11.23%

Taxe foncier bâti : 14.39 %

Taxe foncier non bâti : 58.46 %

❖ **Ouverture d'une ligne de trésorerie et demande de prêt :**

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole.

Demande de prêt auprès du crédit agricole, la caisse d'épargne et la poste pour un montant de 300 000 euros.

❖ **Salle des fêtes : Proposition nouveaux tarifs de location**

	Pommeritains	Extérieur
<u>Particuliers</u>		
Salle et cuisine, vaisselle		
Par jour	170.00 euros	230.00 euros
Week-end	220.00 euros	310.00 euros
Chauffage	30.00 par jour	30.00 par jour
Caution	500 euros	500 euros
Arrhes	30 %	30 %
Matinée ou après-midi	50 euros et 15.00 euros de chauffage	50 euros et 15.00 euros de chauffage
<u>Locales</u>		
Associations	Location gratuite Chauffage : 30 €/jour Divers : 30 €/jour Caution : 500 euros	<u>Pays Rochois</u> 1 gratuité par an Ensuite tarif « particulier » Caution : 500 euros <u>Association extérieure</u> : Tarif particulier

❖ **Maison LUCAS : loyers**

- Rez de chaussée (53.60 m²) : 386 €
- Etage (46.30 m²) : 333 €

❖ **Participation Construction nouvelle Caserne de Pontrieux**

Financement de 12 742.93 € par la commune sur trois ans.

❖ **Pouvoir de police spéciale** : Le conseil municipal refuse le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au Président de LTC qui lui-même ne souhaite pas ce transfert.

❖ **Vente d'un délaissé communal au lieu-dit « Crec'h an fanten »** : Accord du conseil pour l'euro symbolique.

❖ **Indemnités des élus : Modification de l'indice brut terminal** : accord du conseil suite à un nouveau décret ministériel.



VIDE-GRENIER - Dimanche 9 juillet 2017 (Inscriptions jusqu'au 2 juillet 2017)

Par bulletin accompagné de votre règlement par chèque, libellé à l'ordre du comité des fêtes de Pommerit-Jaudy, une photocopie de votre pièce d'identité et adressés dûment timbré à : **COMITE DES FETES – 1 Rue de la mairie - 22450 POMMERIT-JAUDY. Renseignements au 06.34.87.27.15 ou 06.78.55.36.16**

NOM : Prénom :

Téléphone :

Pièce d'identité : n° Date Lieu

Nature de la pièce :

Permis de conduire Carte d'identité Passeport (Cette pièce d'identité sera visée dans la matinée)

N° RC pour les commerçants

Accord parental pour les mineurs (à joindre au présent imprimé)

Pour les non-professionnels (obligatoires) : j'atteste sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature.